



N° 1040 / MESRS/DC/SGM/DBAU/SIS/SABA/DAUE/SA

Cotonou, le 03 avril 2026

COMMUNIQUE

(A afficher)

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, chargée de la Formation Technique communique :

Les candidats admis au titre de l'année 2026 aux concours d'entrée à l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (ESMT) de Dakar, dans les filières ci-après, sont invités à déposer en urgence un dossier de demande de bourse nationale auprès de la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU).

Il s'agit de :

- Licence professionnelle en Télécommunications et Informatique (LTI) ;
- Licence Professionnelle en Management et Economie du Numérique (LMEN) ;
- Master Professionnel en Management de la Transformation Digitale (MPMTD) ;
- Master Professionnel en Télécommunications et Multimédia (MPTM).

Pièces à fournir pour la constitution du dossier de demande de bourse :

- 1- Une (01) demande manuscrite de dépôt de dossiers adressée au Directeur des Bourses et Aides Universitaires précisant la filière et la durée de formation ;
- 2- une (01) copie légalisée du relevé de notes de baccalauréat pour la licence ;
- 3- une (01) copie légalisée d'attestation du diplôme de base utilisé pour participer au concours pour le master ;
- 4- une (01) copie légalisée des relevé (s) de notes du diplôme de base utilisé pour participer au concours pour le master ;
- 5- une (01) copie d'acte de naissance sécurisé ou tout document équivalent ;
- 6- une (01) copie du certificat d'identification personnelle ;
- 7- une (01) copie légalisée du passeport ou Carte Nationale d'Identité ;
- 8- l'original du certificat médical délivré par un médecin assermenté inscrit dans l'ordre des médecins du Bénin attestant que le candidat n'a pas de maladies graves, transmissibles ou contagieuses ;

- 9- l'original de la quittance délivrée par le Trésor Public après le paiement sur le compte BJ6600100100000010156674-DBAU des frais d'étude de dossier qui s'élèvent à cinq mille (5000 francs CFA) ;
- 10- un (01) cartable à rabat (couleur jaune).

Conditions d'éligibilité :

- être de nationalité béninoise ;
- ne pas être boursier en cours d'étude dans l'une des Universités Publiques du Bénin ;
- être admis au concours ;
- être âgé de :
 - o vingt-un (21) ans au plus au 31 décembre de l'année d'obtention du baccalauréat pour la licence ;
 - o vingt-six (26) ans au plus pour le master ;
- être titulaire d'un baccalauréat de l'année 2026 pour la licence ;
- être inscrit à l'ESMT et y suivre effectivement les activités académiques ;
- avoir déposé à la Direction des Bourses et Aides Universitaire (DBAU) un dossier de demande de bourse dans le délai requis.

La date limite de dépôt desdits dossiers à la Direction des Bourses et Aides universitaires est fixée au lundi 10 août 2026 à 12 heures 00 minute.

NB : Seuls les candidats remplissant les critères énumérés à l'article 14 du décret 2017-155 du 10 mars 2017 seront sélectionnés boursiers dans la limite du quota.

Pour la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, chargée de la Formation technique et P.O.


Alda Lidwine GNANSOUNOU GLELE
Secrétaire Générale du Ministère p.i.

Pièce-jointe : 01

MESRS-FT (ATCR)